

# FICHE REGLEMENTAIRE : IDENTIFIER UNE DISCRIMINATION



Développer ses compétences transversales

## Ce que dit la loi

La lutte contre les discriminations est inscrite dans le Code du travail. Les lois du 16 novembre 2001 et du 27 mai 2008 ont pour vocation la mise en conformité du droit français avec les différentes directives européennes relatives aux discriminations et à l'égalité de traitement.

Engagement de l'intérim en faveur de la non-discrimination :

Signature de 2 accords de branche pour la non-discrimination des salariés intérimaires et des salariés permanents :

- L'accord du 16 mars 2007 pour la non-discrimination, l'égalité de traitement et la diversité des salariés permanents des ETT
- L'accord du 6 juillet 2007 pour la non-discrimination, l'égalité de traitement et la diversité dans le cadre des activités de mise à l'emploi des ETT.

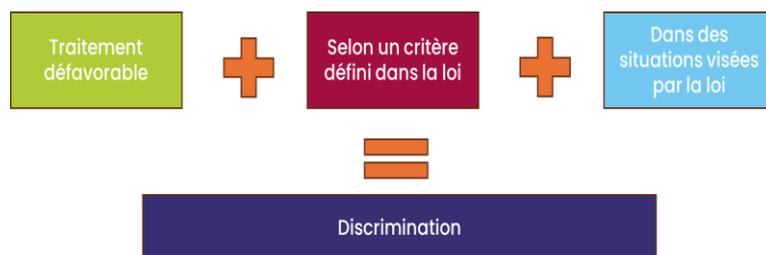
Objectifs communs de ces accords :

- Faire de la promotion de la diversité et de l'égalité des chances un atout pour la profession en termes d'efficacité professionnelle ;
- Traiter la diversité sous toutes ses dimensions ;
- Assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- Favoriser l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés.

Ces accords prévoient ainsi l'engagement de développer l'accès à l'emploi de tous les profils de salariés (permanents et intérimaires) et de garantir la non-discrimination en matière de recrutement, d'affectation, de rémunération, de formation professionnelle et de déroulement de

## Pourquoi ?

Les entreprises et organisations sont toutes soumises à cette même obligation : ne pas discriminer, en matière de promotion, de rémunération ou d'embauche, leurs collaborateurs. Pour qu'il y ait discrimination, 3 critères doivent être réunis :



## Et concrètement ?

Concrètement, les situations suivantes ne sont pas considérées comme créant une discrimination :

- Hichem cherche à recruter un agent de sécurité à temps plein – Gloria est une bonne candidate mais il choisit de ne pas la retenir car elle souhaite uniquement un temps partiel.
- Robin n'invite pas José à boire un verre chez lui après le travail car il n'apprécie pas ses opinions politiques.

Tandis que celles-ci le sont :

- Fatima et Henri ont des parcours et postes similaires en tout point, mais ne sont pas rémunérés de la même manière.
- Robin ne propose pas de promotion à José car il n'apprécie pas ses opinions politiques